

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 AVRIL 2023

—▽—
MOTION

***Pour un débat sur l'avenir des lignes régionales et
l'affirmation d'un véritable service public ferroviaire
de proximité***

Fin 2022, en séance plénière, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a émis le souhait d'ouvrir à la concurrence les trains de desserte régionale, essentiels pour les déplacements quotidiens des Néo-Aquitains et des Corrégiens en particulier.

Les élus du Conseil Départemental de la Corrèze :

- ne sont pas, par principe, opposés à la mise en concurrence ;
- ne sont toutefois pas convaincus que cette dernière serait de nature à résoudre toutes les difficultés constatées par les usagers (retards, annulations, ...).

Dans les territoires ayant expérimenté la mise en concurrence, il semblerait que la SNCF respecte ses engagements contractuels, ce qui soulève deux interrogations :

- D'une part, pourquoi la SNCF ne serait-elle pas en mesure d'assurer ses missions dans le cadre d'une convention de service public ?
- D'autre part, quelles seraient les conséquences d'une ouverture à la concurrence pour les lignes déjà déficitaires et les territoires – notamment ruraux – qu'elles desservent ?

Le devenir du train en Nouvelle-Aquitaine nécessite l'ouverture d'un large débat avec les forces vives des territoires, à savoir : les représentants des collectivités territoriales, des corps intermédiaires, des usagers et des citoyens.

Le Conseil Départemental de la Corrèze

Appelle à l'ouverture d'un large débat sur l'avenir des lignes TER en Nouvelle-Aquitaine, associant les représentants des collectivités territoriales, des corps intermédiaires, des usagers et des citoyens ;

Souhaite qu'un véritable « contrat de confiance » soit négocié avec la SNCF dans le cadre d'une nouvelle convention de 10 ans pour l'exploitation des lignes régionales en Nouvelle-Aquitaine ;

Demande que, dans le cadre du volet « mobilité » du CPER, l'État s'engage à accélérer son action et à mobiliser les financements nécessaires pour :

- les travaux de modernisation et de régénération des lignes « Limoges-Ussel » et « Brive-Tulle-Ussel » ;
- les études de régénération et de réduction du temps de parcours de la ligne « Tulle-Brive-Bordeaux » ;
- les travaux nécessaires au rétablissement de la ligne « Ussel-Clermont Ferrand », en lien avec les deux Régions concernées.

Au-delà des lignes régionales, le Conseil Départemental de la Corrèze réaffirme son attachement à la ligne POLT et confirme ses exigences d'un agenda technique et financier précis et contraignant des investissements dédiés à la modernisation de la ligne et à la livraison des nouvelles rames.

Vote : adoptée à l'unanimité